



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....36
 Pouvoirs.....06
 Excusés..... 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 07 AVRIL 2022**

DF/CD

**N° 2022-04-13 : BUDGET ANNEXE DU FOYER- RESIDENCE JEAN LEBAS -
 BUDGET PRIMITIF 2022**

Le jeudi 07 avril 2022 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 25 mars 2022.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	MAKLOUF Dounia	MAUROBET Catherine
BOUDJEMAI Kaissa	LAFARGUE Jean-Claude	AOUATI Kheireddine
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	BITATSI-TRACHET Françoise
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	TRILLAUD Laurent
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	HODE Laurence
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	PERRAULT Gérard
LE COZ Lucie	FOURNIER Marine	ROSSINI Christel
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	
AIDOUDI Salem	ADLANI Myriam	
MOULINAT-KERGOAT Hélène	DELERUELLE Quentin	
ARNAUD Philippe	DJABALI Sara	
CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge	
ATTARD Gérard	CRALIS Christophe	
	COLLET Marie-Madeleine	

Pouvoirs :

MONIER Annick à COLLET Marie-Madeleine
 KOUCEM Yacine à LEROUX Pierre-Olivier
 BERNARD Anne à MARTIN Pierre-Yves
 LE BLEGUET Marie-Thérèse à CARCREFF Corinne
 BACH Raphael à TRILLAUD Laurent
 JOLY Nathalie à BITATSI-TRACHET Françoise

Excusé :

HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire de séance Madame HERRMANN Marie-Catherine a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-05 en date du 10 février 2022 portant sur les orientations budgétaires 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2022-04-12 en date du 07 avril 2022 affectant les résultats 2021,

Vu la réunion de la 1ère commission permanente en date du 30 mars 2022,

Considérant la présentation du budget primitif annexe du foyer-résidence Jean Lebas au titre de l'exercice 2022, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 972.573,07 € dont 875.945,70 € pour la section d'exploitation et 96.627,37 € pour la section d'investissement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Adopte le budget primitif et les annexes du budget annexe du foyer-résidence Jean Lebas pour l'exercice 2022, budget qui peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE DU FOYER-RESIDENCE JEAN LEBAS

BUDGET PRIMITIF 2022

<u>Section d'exploitation</u>		
Dépenses	Charges de la section d'exploitation	875 945,70 €
Chapitre 011	Dépenses afférentes à l'exploitation (GI)	150 650,00 €
Chapitre 012	Dépenses afférentes au personnel (GII)	549 363,00 €
Chapitre 016	Dépenses afférentes à la structure (GIII)	175 932,70€
Ligne 002	Déficit d'exploitation reporté (N-1)	0,00 €
Recettes		
Produits de la section d'exploitation		875 945,70 €
Chapitre 017	Produits de la tarification (GI)	565 000,00 €
Chapitre 018	Autres produits relatifs à l'exploitation (GII)	228 515,17 €
Chapitre 019	Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
Ligne 002	Excédent d'exploitation reporté N-1	82 430.53 €
<u>Section d'investissement</u>		
Dépenses	Emplois	96 627,37 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	11 466,68 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	85 160,69 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00 €
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	0,00 €
Ligne 001	Solde d'exécution reporté (N-1)	0,00 €
Recettes	Ressources	96 627,37 €
Chapitre 10	Apports - dotations - réserves	31 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	27 400,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution reporté (N-1)	33 227,37 €

Annexe : Budget primitif exercice 2022 du budget annexe de la résidence Jean Lebas.

Ainsi fait et délibéré en séance le 07 avril 2022.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20220407-2022-04-13-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.